



LE DEBAT

Quelles revalorisations pour le salaire des enseignants?

Le projet de loi de finances prévoit une augmentation des salaires des professeurs. Présenté comme « la réalisation d'un chantier ouvert en 2020 », il est loin d'être à la hauteur de la situation.

Les enseignants du premier degré ont perdu plus d'un mois de salaire en dix ans. En dépit de l'ouverture de négociations, le compte n'y est pas.

Les professeurs des écoles sont payés 24 % de moins que la moyenne des enseignants de l'Union européenne. Cette affirmation ne fait plus débat. Considérés comme des cadres A de la fonction publique, les professeurs des écoles, recrutés au niveau bac + 5, ont également une rémunération inférieure de 35 % à celle des autres fonctionnaires relevant du même cadre d'emploi. Le décrochage est énorme et si le point d'indice avait été augmenté à la hauteur de l'inflation depuis 2010, le salaire mensuel brut de chaque enseignant serait nettement supérieur : de + 259 euros en début de carrière à + 482 euros en fin de carrière. Les enseignants du premier degré ont ainsi perdu l'équivalent de plus d'un mois de salaire en 2021 par rapport à l'année 2010 ! Pour répondre à cette anomalie, le précédent ministre de l'Éducation nationale a décidé d'instaurer une prime dite d'attractivité qui n'a concerné que 50 % de la profession en lieu et place d'une revalorisation indiciaire.

Or, la prime n'est qu'un complément de salaire et n'entre que de manière marginale dans le calcul des pensions. Le « choc d'attractivité » tant annoncé par le nouveau ministre doit forcément se traduire par une augmentation conséquente des salaires. Une revalorisation de 300 euros net par mois pour toutes et tous est un préalable nécessaire. Les annonces de Pap Ndiaye lors des concertations avec les syndicats fixent comme premier cap une augmentation des salaires sans condition, notamment pour la première partie de carrière, sans en fixer le montant. Pour les fins de carrière, pas d'annonce d'augmentation de salaire, seule une possibilité d'évolution plus rapide est évoquée, mais elle ne concernerait pas tout le monde. Par ailleurs, le deuxième axe des rémunérations basé sur un « pacte » qui permettrait à l'agent d'être plus payé parce qu'il exercerait des missions supplémentaires n'est pas recevable

par la profession. De l'aveu même du ministère, un professeur des écoles travaille en moyenne 44 heures par semaine.

Il est urgent de reconnaître cette charge de travail. Il faut donc rémunérer d'abord les heures effectuées par les professeurs des écoles : réunions de concertation, suivi de scolarisation des élèves en situation de handicap, réunions avec les parents, avec la collectivité. Par ailleurs, les missions supplémentaires envisagées sur les temps de vacances risqueraient une fois de plus d'augmenter les inégalités entre les femmes et les hommes.

S'il faut acter positivement l'ouverture de négociations et la prise de conscience collective, force est de constater que le compte n'y est toujours pas : absence de plan pluriannuel, conditionnement de certaines augmentations à de nouvelles missions, différenciation des augmentations selon l'ancienneté... Pour le SNUipp-FSU, il y a un vrai enjeu pour la profession mais aussi pour la jeunesse du pays. Investir dans l'éducation est essentiel.





Le monde enseignant mérite mieux que du « travailler plus pour gagner plus ». Une autre politique salariale pour les personnels enseignants s'impose.

Dans un contexte inflationniste comme celui que l'on connaît actuellement, la perspective de revalorisation pour les personnels enseignants est un enjeu crucial. Les pertes subies depuis plusieurs années peuvent en grande partie expliquer la perte d'attractivité et de motivation qui touchent la profession. À titre d'exemple, il y a vingt-cinq ans, en début de carrière, une enseignante ou un enseignant certifié.e (de collège ou de lycée) percevait l'équivalent de 1411,53 euros brut (hors indemnités), soit 1,55 fois le Smic. Désormais, toujours en début de carrière, il perçoit 1828 euros, soit 1,14 fois le Smic.

L'amertume touche une majorité de collègues, en particulier si l'on commence à comparer avec le salaire que touche un ou une enseignant.e chez nos voisins européens.

L'actuel ministre annonce vouloir revaloriser les collègues en début et milieu de carrière. Oui bien sûr ! C'est indispensable si on ne veut pas que des centaines de postes restent vacants à la rentrée faute de volontaires ! Mais pour les autres ? Celles et ceux qui ont plus de vingt-cinq ans d'ancienneté. Rien n'est proposé hormis une revalorisation à travers le pacte, c'est-à-dire en acceptant des missions supplémentaires. Inacceptable pour la CGT Éduc'action ! Par ailleurs, il faudrait aussi revaloriser les salaires

des autres catégories de personnels, qui souffrent elles aussi d'un manque d'attractivité.

Le monde enseignant mérite mieux que du « travailler plus pour gagner plus » ! Il mérite mieux qu'une série d'indemnités ou heures supplémentaires qui génèrent une mise en concurrence des personnels et n'entrent pas dans le calcul de nos pensions. Il mérite mieux que des primes ou heures supplémentaires qui génèrent une inégalité salariale femmes/hommes qui fait que les salaires des 73 % de femmes de notre ministère sont inférieurs de 15 % à ceux des hommes.

Pour une vraie revalorisation des salaires, il faudrait une hausse indiciaire de l'ensemble des personnels avec de nouvelles grilles salariales démarrant à 2 fois le Smic, soit un salaire de début de carrière équivalant à 4000 euros brut. Pour une vraie revalorisation, il faudrait un doublement minimal du traitement entre le début et la fin de carrière, garanti individuellement à tous les agents, pour une carrière complète. Pour une vraie revalorisation, il faudrait indexer la valeur du point sur les prix à la consommation. Avec une période de flambée des prix comme nous connaissons actuellement, une grille de salaires devient vite obsolète. Revaloriser le salaire des enseignantes et enseignants n'est pas une lubie de

quelques militants ou militantes. C'est aussi la traduction de la manière dont notre société perçoit ces fonctionnaires qui permettent aux salariés de demain de se former et de s'émanciper.



POUR ALLER PLUS LOIN

La page du ministère « La rémunération des enseignants » sur le site education.gouv.fr

La page « Salaires : peser pour être entendu.e.s » sur le site snuipp.fr

Un professeur des écoles travaille en moyenne 44 heures par semaine.

Avec l'actuelle flambée des prix, une grille de salaires devient vite obsolète.



CAMILLE MILLERAND

GUISLAINE DAVID
Cosecraire générale
du SNUipp-FSU





**ISABELLE VUILLET
ET MICHAEL
MARCILLOUX**
Cosecrétaires
généraux de
la CGT Éduc'action

